

# VILLE D'ESBLY

## INFORMATION REPRISE DE LA DÉCRUE

**MESSAGE N°66 DU 13 FÉVRIER 2018 à 10h00**

**VIGILANCE JAUNE pour le tronçon Marne aval maintenue.**

**La décrue a repris aujourd'hui.**

### **COMMUNIQUÉ DU SMITOM :**

*"Les inondations catastrophiques dont notre département a été victime ces derniers jours, nous conduisent à assouplir les règles d'accès en déchèteries pour les particuliers.*

*Il a été décidé, temporairement et **jusqu'au 4 mars 2018**, d'accepter les dépôts en déchèterie des particuliers des communes concernées par les inondations n'ayant pas de cartes d'accès.*

*Une simple autorisation sera à compléter sur site permettant le passage en déchèterie. Dans tous les cas le volume maximum quotidien (4 m<sup>3</sup> par jour) et la nature des déchets acceptés restent inchangés.*

*A partir du 5 mars, le règlement intérieur des déchèteries sera à nouveau appliqué. La présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité redeviendra obligatoire. Des autorisations exceptionnelles d'accès en déchèterie pourront être accordées ; les particuliers devront contacter les services du SMITOM (01.60.44.40.03) 24h à l'avance."*

**Aux heures d'ouverture de la mairie (8h30-12h/13h30-16h45), vous pouvez nous joindre au ☎ 01.64.63.44.00 ou 01.64.63.44.02.**

**En dehors des heures d'ouverture de la mairie, vous pouvez joindre le numéro d'astreinte - ☎ 06.85.01.19.40.**



Le Maire,  
Conseillère Départementale  
du canton de Serris,

  
Valérie POTTIEZ-HUSSON.